



APPEL A CONTRIBUTIONS (English version below)

Le Think Tank Civic Academy for Africa's Future (CiAAF) organise un Colloque international les 1 et 2 décembre 2023 à Cotonou

Thème : L'avenir du multilatéralisme africain

I. Argumentaire

Le multilatéralisme est l'un des principaux modes de régulation des relations internationales depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Il désigne un système international qui privilégie la négociation, la coopération et les accords entre au moins trois (03) États, dans le but d'instaurer des règles communes et de conduire des politiques concertées¹. Depuis 1945, le multilatéralisme prend forme dans le cadre des institutions permanentes que sont les organisations internationales².

Parallèlement à l'essor du multilatéralisme à l'échelle internationale, l'on a pu observer la montée en puissance de nombreuses initiatives de coopération régionale après la seconde guerre mondiale. Le multilatéralisme régional peut être défini comme le « système de gouvernance mondiale fondé sur les organisations d'intégration régionale. »³

« Depuis longtemps, les pays africains reconnaissent le rôle propre du multilatéralisme dans la promotion du développement, de la prospérité et de la paix. C'est pourquoi, au-delà de son soutien aux initiatives globales – Nations Unies, Mouvement des non-alignés ou Groupe des 77, l'Afrique a fondé, en 1963, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)... L'Union africaine (UA), qui a succédé à l'OUA, incarne la conviction largement partagée que la coopération globale et l'intégration régionale sont des impératifs continentaux. »⁴

Dès sa création officielle en juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), l'UA se veut le partisan d'un multilatéralisme ouvert, et défend l'approche selon laquelle « l'Afrique doit compter d'abord et avant tout sur ses propres efforts, son génie propre, et s'attacher fermement à la solution des problèmes africains par les Africains eux-mêmes. »⁵

S'appuyant sur la conviction que l'Afrique a une identité commune, des référents historiques similaires, des objectifs sécuritaires, politiques, économiques partagés et des intérêts communs,

¹ Robert O. Keohane, "Multilateralism: An Agenda for Research", *International Journal*, vol. 45, No. 4, Multilateralism: Old & New, 1990, pp. 731-764.

² John Gerard Ruggie, "Multilateralism: the Anatomy of an Institution", *International Organization*, vol. 46, No. 3, 1992, pp. 561-598.

³ Ninou Garabaghi, *Les espaces de la diversité culturelle, du multilatéralisme au multiculturalisme régional*, Karthala, Paris, 2010.

⁴ Otilia Anna Maunganidze, « L'Afrique, championne secrète du multilatéralisme », *Politics*, septembre 2019.

⁵ Extrait du discours de Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'UA, à l'occasion de la 2^{ème} édition du Sommet des dirigeants États-Unis-Afrique, tenu à Washington DC, du 13 au 15 décembre 2022.

l'engagement de l'Afrique dans le multilatéralisme vise à forger progressivement une approche consensuelle et des interactions collectives dans la gestion des affaires continentales.

Ainsi, dans le domaine du développement, et après l'adoption du Plan d'action de Lagos en 1980, puis du Traité d'Abuja établissant une Communauté économique africaine en 1991, un nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été mis en place en juillet 2001, transformé depuis 2019 en Agence de développement de l'UA (AUDA-NEPAD)⁶. L'UA s'est également dotée, en 2015, de l'Agenda 2063, vision et plan d'action de l'Afrique pour un demi-siècle.

Cependant, « si la force de l'UA réside dans sa capacité à définir des normes, à forger des instruments légaux pour orienter le développement du Continent vers une plus grande intégration économique et politique, elle éprouve par contre beaucoup de difficultés à les faire intérioriser et respecter par ses composantes internes, les États membres et les Communautés économiques régionales. »⁷

Aussi, 60 ans après la création de l'OUA, et 20 ans après celle de l'UA, l'impression prévaut que le multilatéralisme africain, qui a connu quelques succès au cours des dernières décennies, notamment dans les années 2000, est en crise. Celle-ci se traduit, notamment, par une montée en puissance de l'insécurité sur le continent et l'impression que l'institution continentale y fait face impuissamment. Ces dernières années, en effet, l'Afrique est confrontée à une résurgence de l'instabilité et des conflits violents (Ethiopie, Mali, Tchad, Libye, Soudan, Soudan du Sud, Burkina Faso, Guinée, République centrafricaine, Somalie, République démocratique du Congo, etc.). Et « la résolution de ces différents conflits violents par l'UA s'est révélée problématique, principalement en raison de l'inefficacité des instruments existants et des changements géostratégiques... Les divers mécanismes de la « boîte à outils » de la gestion civile des crises peinent à porter leurs fruits en Afrique... La médiation est également confrontée à son lot de problèmes. Alors que les conflits interétatiques se multiplient – par exemple entre l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte ; l'Algérie et le Maroc ; le Kenya et la Somalie ; le Soudan et le Soudan du Sud – les pays demandent rarement à l'UA d'intervenir, ce qui l'empêche de jouer un rôle significatif... Certains États comme la RCA et le Mali, dont les transitions complexes bénéficient du soutien des Nations unies, se sont même tournés vers des sociétés militaires privées pour faire face aux menaces sécuritaires. »⁸

Selon Paul-Simon Handy et Félicité Djilo⁹, les éléments factuels récents qui illustrent la crise du multilatéralisme africain sont, entre autres, a) l'incapacité à mettre un terme aux transitions qui

⁶ L'AUDA-NEPAD est l'Agence de développement de l'Union africaine qui coordonne et exécute les projets prioritaires de développement à l'échelle régionale et continentale afin de promouvoir l'intégration régionale en vue de la réalisation accélérée de l'Agenda 2063 - Vision et plan d'action pour l'Afrique. Il a pour objectif de renforcer les capacités des États membres et des organismes régionaux.

⁷ Jide Martyns Okeke, « An ambivalence to the Norm cycle: The AU's 'New' Approach to continental Peace and Security », in J. WARNER, T.M. SHAW (dir), *African foreign policies in international Institutions*, New York, Palgrave Macmillan, 2018.

⁸ Paul-Simon Handy et Félicité Djilo, « La crise des solutions africaines aux conflits », *Institut d'Etudes de Sécurité (ISS)*, mai 2022.

⁹ Paul-Simon Handy et Félicité Djilo, « L'UA peut-elle remédier à la crise du multilatéralisme africain ? », *Institut d'Etudes de Sécurité (ISS)*, février 2023.

suivent les coups d'État et l'impasse dans laquelle se trouvent les régimes régionaux de sanctions et de suspension ; b) la confusion entre les responsabilités de l'UA et celles des blocs régionaux et les implications concrètes du principe de subsidiarité ; c) les difficultés des systèmes de sécurité régionaux à lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Plus récemment, la naissance à Lomé, le 03 mai 2023, d'une nouvelle organisation interétatique dénommée l'Alliance politique Africaine (APA)¹⁰, que ces géniteurs présentent comme « un cadre informel de coopération renforcée »¹¹ qui « n'a pas vocation à se substituer ni à l'Union africaine, ni à la Cédéao, ni à une quelconque organisation sous-régionale »¹², en rajoute aux interrogations sur le devenir des organisations internationales africaines et sur l'efficacité du multilatéralisme africain.

Face à cette situation, une partie de plus en plus croissante des opinions publiques, des organisations de la société civile africaine, voire certains Gouvernements africains commencent à s'interroger sur l'utilité même des organisations régionales et leur efficacité. A titre d'exemple, de nombreux Africains se sentent étrangers ou n'ont pas d'opinion au sujet de l'UA¹³.

Par ailleurs, la reconfiguration de la scène internationale en cours et l'exacerbation des rivalités entre les puissances occidentales et les puissances émergentes ou ré-émergentes sur le sol africain affectent également le positionnement de certains États qui refusent désormais ouvertement toute forme de paternalisme et tout bilatéralisme étroit, en particulier avec les anciennes puissances coloniales. Ces bouleversements internationaux, s'ils redonnent une pertinence nouvelle aux aspirations unificatrices et d'intégration politique du continent, ouvrent également des perspectives inédites au multilatéralisme africain en matière de partenariat de sécurité et de développement économique, dans un contexte où les marges de manœuvre des Africains dans le choix de leurs partenaires se sont considérablement élargies, pour le meilleur mais peut-être aussi pour le pire.

Dans un tel contexte, le CiAAF, à travers ce colloque international, se propose de réfléchir sur les *sens* du multilatéralisme dans le contexte africain, ses enjeux et défis actuels, avec pour finalité de renforcer l'approche des solutions africaines aux défis africains, d'une part, et de proposer des pistes concrètes de solutions pouvant contribuer à faire de l'Afrique un acteur majeur, responsable et constructif du multilatéralisme mondial, d'autre part.

Pour y parvenir, les 06 axes de réflexion ci-après, pourraient être explorés par les communicateurs :

Axe 1 : Bilan et perspectives des 60 ans de multilatéralisme africain (depuis la création de l'OUA en 1963)

Axe 2 : Panafricanismes, renaissances africaines et multilatéralisme africain

¹⁰ Robert Dussey, « L'Alliance politique africaine n'a pas vocation à se substituer à une quelconque organisation », <https://www.republiquetogolaise.com/politique/0805-8015-robert-dussey-l-alliance-politique-africaine-n-a-pas-vocation-a-se-substituer-a-une-quelconque-organisation>.

¹¹ Robert Dussey, Ministre togolais des Affaires étrangères, Discours prononcé à l'occasion de la première Conférence interministérielle de l'APA, Lomé le 03 mai 2023.

¹² *Ibidem*.

¹³ Paul Nantulya, « L'Union africaine fête ses 20 ans : beaucoup de réalisation, davantage de défis à relever », Centre d'études stratégique de l'Afrique, mars 2022.

Axe 3 : La prévention et la gestion des crises et conflits en Afrique

Axe 4 : Rivalités et guerre d'influence entre puissances diplomatiques en Afrique : chances et/ou risques pour le continent ?

Axe 5 : La réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies : quelle place pour l'Afrique dans le nouvel ordre mondial en gestation ?

Axe 6 : Les Organisations internationales africaines : intégration, coopération, concurrence, financement, autonomie.

2. Modalités de soumission

Toute soumission de projet de communication doit s'inscrire dans un des axes thématiques ci-dessus et comporter les informations suivantes :

- Nom et prénom (s) de l'auteur
- Brève biographie de l'auteur (6 phrases maximum)
- Adresse électronique
- Un résumé de la proposition de communication (300 mots maximum) en français ou en anglais.

La version finale de l'article doit répondre aux exigences suivantes : 50.000 signes, Police : Centaur, Taille : 13, Interligne 1,5.

Les propositions doivent être envoyées aux adresses suivantes : info@ciaaf.org, odilonkougoubou@ciaaf.org.

3. Chronogramme

- 5 juin 2023 : Lancement de l'appel à contributions
- 7 juillet 2023 : Délai de soumission des résumés
- 15 juillet 2023 : Notification d'acceptation des résumés
- 30 septembre 2023 : Délai d'envoi du premier draft de l'article complet
- 30 octobre 2023 : Retour d'évaluation des articles soumis
- **1-2 décembre 2023** : Tenue du colloque (Seuls les participants ayant soumis la version complète de leurs articles seront programmés)
- 15 décembre 2023 : Délai d'envoi de la version finale des articles
- Mars 2024 : Publication des actes du colloque.

4. Format, lieu et dates du colloque

Le colloque se tiendra les 1^{er} et 2 décembre 2023 à Cotonou. Les participants qui le souhaitent peuvent intervenir par visioconférence.

5. Bibliographie indicative

- Badie Bertrand, Devin Guillaume (dir.), *Le Multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, La découverte, 2007.
- Bagayoko Niagalé, *Le multilatéralisme sécuritaire africain à l'épreuve de la crise sahélienne*, Université du Québec à Montréal - Chaire Raoul Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, juin 2019.
- Bidouzo Thierry, *Les organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique*, Aix-en-Provence, Confluence des droits, 2019.
- Garabaghi Ninou, *Les espaces de la diversité culturelle, du multilatéralisme au multiculturalisme régional*, Paris, Karthala, 2010.
- Gnanguènon Amandine, « La régionalisation africaine ou l'émergence d'un nouveau mode de gestion des conflits ? », *Les Champs de Mars*, n° 17, 2005, pp. 75-99.
- Guéhenno Jean-Marie, « La crise du multilatéralisme », *Esprit*, n° 407, 2014, pp. 49-57.
- Handy Paul-Simon et Djilo Félicité, « L'UA peut-elle remédier à la crise du multilatéralisme africain ? », Institut d'Études de Sécurité (ISS), février 2023.
- Handy Paul-Simon et Djilo Félicité, « La crise des solutions africaines aux conflits », Institut d'Études de Sécurité (ISS), mai 2022.
- Hugon Philippe, « Quel rôle peuvent jouer les organisations d'intégration régionale dans une nouvelle architecture internationale ? », Communication dans le cadre de la table ronde « Les dimensions sociales des processus d'intégration régionale : problématiques émergentes et multilatéralisme régional » du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales organisé en Argentine et en Uruguay par l'UNESCO, en partenariat avec les Gouvernements d'Argentine et d'Uruguay, les Universités et les villes de Buenos Aires et de Montevideo, février 2006.
- Makutu Phillipe Biyoya, *Quête africaine de l'ordre mondial : Portée et limites des voies d'insertion au système international du monde bipolaire*, L'Harmattan, Paris, 2014.
- Matala-Tala Léonard, *Le rôle et la place des communautés économiques régionales dans le développement de l'Afrique* ; Revue interventions économiques, Hors-série, 2017.
- Okeke Jide Martyns, « An ambivalence to the Norm cycle: The AU's "New" Approach to continental Peace and Security », in J. Warner, T.M. Shaw (dir), *African foreign policies in international Institutions*, New York, Palgrave Macmillan, 2018.
- Parthenay Kevin, « *Multilatéralisme et régionalismes. Imbrications et configurations plurielles dans un ordre global en mutation* », *Nations désunies ? La crise du multilatéralisme dans les relations internationales*, Paris, CNRS, 2022.
- Nantulya Paul, « L'Union africaine fête ses 20 ans : beaucoup de réalisation, davantage de défis à relever », Centre d'études stratégiques de l'Afrique, mars 2022.
- Petiteville Franck, *Le multilatéralisme*, Paris, Montchrestien, 2009.

- Igué John, « Le NEPAD : initiative de la dernière chance ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 46, 2002.
- Smouts Marie-Claude, « L'Afrique dans la diplomatie multilatérale », *Études internationales*, 1991, n° 22, pp. 267-278.
- Sindjoun Luc, *Les relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002, 248 p.

6. Comité scientifique

- Prof. John Igué, Professeur de Géographie, LARES, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).
- Prof. Nassirou Bako-Arifari, Professeur Titulaire de Sociologie, Université d'Abomey-Calavi, Ancien Ministre des Affaires étrangères (Bénin).
- Jean-Marie Ehouzou, Diplomate, Ancien Ministre des Affaires étrangères de l'Intégration africaine et de la Francophonie (Bénin).
- Prof. Yves-Paul Mandjem, Professeur Titulaire de Science politique, IRIC, Yaoundé 2, (Cameroun).
- Dr. Mathias Hounkpè, Politologue, IFES-Mali (Mali).
- Prof. Rogatien Tossou, Professeur Titulaire d'Histoire politique, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).
- Prof. Igor Guèdègbé, Agrégé de Droit privé et Sciences criminelles, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).
- Prof. Joshua Olusegun Bolarinwa, Professeur de Science politique, Nigerian Institute for International Affairs (Nigeria).
- Dr. Aly Tounkara, Maître de Conférences en Sociologie, Université de Bamako (Mali).
- Dr. Aziz Imorou Chabi, Maître de Conférences en Sociologie politique, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).
- Dr. Rachad Kolawolé Ali, Maître de Conférences en Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).
- Dr. Dieudonné Awo, Maître-Assistant en Histoire économique et sociale, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).
- Dr. Ebenezer Sèdégan, Maître-Assistant en Histoire des Relations Internationales, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).
- Dr. Cossoba Nanako, Maître-Assistant en Droit public, Université de Parakou (Bénin).
- Dr. Wenceslas Mahoussi, Maître-Assistant en Sciences de l'Information et de la Communication, CiAAF, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).
- Dr. Thierry Bidouzo, CiAAF, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).
- Dr. Expédit Ologou, CiAAF, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).
- Dr. Sri Amor Coovi, Chercheure, CiAAF, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).
- Dr. Georgette Kponvi, Chercheure, CiAAF (Togo).
- Dr. Marietta Gonroudobou, Chercheure, CiAAF (Bénin).
- Ghislain Agbozo, Juriste, Diplomate, CiAAF, Cour de Justice de la CEDEAO (Nigeria).
- Marius Loko, Diplomate et Chercheur, CiAAF (Bénin).
- Emmanuel Odilon Koukoubou, Politologue, CiAAF (Bénin).



CALL FOR CONTRIBUTIONS (French version above)

Le Think Tank Civic Academy for Africa's Future (CiAAF) organizes an international colloquium, on 1 & 2 December 2023 in Cotonou (Benin)

Theme: The Future of African Multilateralism

I. Argument

Multilateralism has been one of the main modes of regulating international relations since the end of the Second World War. It refers to an international system that favors negotiation, cooperation, and agreements between at least three (03) States, with the aim of establishing common rules and conducting concerted policies¹⁴. Since 1945, multilateralism has taken shape within the framework of permanent institutions, which are international organizations.¹⁵

Along with the rise of multilateralism at the international level, there was a rise in many regional cooperation initiatives after the Second World War. Regional multilateralism can be defined as the "system of global governance based on regional integration organizations."¹⁶

"African countries have long recognized the unique role of multilateralism in promoting development, prosperity and peace. This is why, beyond its support for global initiatives – the United Nations, the Non-Aligned Movement or the Group of 77 – Africa founded, in 1963, the Organization of African Unity (OAU)... The African Union (AU), the successor to the OAU, embodies the widely shared conviction that global cooperation and regional integration are continental imperatives. »¹⁷

Since its official creation in July 2002 in Durban, South Africa, the AU has advocated open multilateralism, and has advocated the approach that "Africa must rely first and foremost on its own efforts, its own genius, and firmly commit itself to the solution of African problems by Africans themselves."¹⁸

Based on the conviction that Africa has a common identity, similar historical references, shared security, political, economic objectives and common interests, Africa's engagement in multilateralism aims to gradually forge a consensual approach and collective interactions in the management of continental affairs.

¹⁴ Robert O. Keohane, "Multilateralism: An Agenda for Research", *International Journal* n°45, No. 4, Multilateralism: Old & New, 1990, pp. 731-764.

¹⁵ John Gerard Ruggie, "Multilateralism: the Anatomy of an Institution", *International Organization*, vol. 46, No. 3, 1992, pp. 561-598.

¹⁶ Ninou Garabaghi, *Spaces of cultural diversity, from multilateralism to regional multiculturalism*, Karthala, Paris, 2010.

¹⁷ Ottilia Anna Maunganidze, "Africa, secret champion of multilateralism", *Politics*, September 2019.

¹⁸ Excerpt from the speech of Moussa Faki Mahamat, Chairperson of the AU Commission, on the occasion of the 2th Edition of the U.S.-Africa Leaders' Summit, held in Washington DC, December 13-15, 2022.

Thus, in the field of development, and after the adoption of the Lagos Plan of Action in 1980, then the Abuja Treaty establishing an African Economic Community in 1991, a new partnership for Africa's development (NEPAD) was established in July 2001, transformed since 2019 into the AU Development Agency (AUDA-NEPAD). In 2015, the AU also adopted Agenda 2063, Africa's vision and plan of action for half a century¹⁹.

However, "if the strength of the AU lies in its ability to define norms, to forge legal instruments to guide the development of the Continent towards greater economic and political integration, it finds it very difficult to internalize and respect them by its internal components, Member States and Regional Economic Communities."²⁰

Also, 60 years after the creation of the OAU, and 20 years after that of the AU, the impression prevails that African multilateralism, which has had some successes in recent decades, particularly in the 2000s, is in crisis. This is reflected, in particular, by a rise in insecurity on the continent and the impression that the continental institution is powerlessly facing it. In recent years, Africa has been facing a resurgence of instability and violent conflicts (Ethiopia, Mali, Chad, Libya, Sudan, South Sudan, Burkina Faso, Guinea, Central African Republic, Somalia, Democratic Republic of Congo, etc.). And "the resolution of these various violent conflicts by the AU has proved problematic, mainly due to the ineffectiveness of existing instruments and geostrategic changes.... The various mechanisms of the civilian crisis management "toolbox" are struggling to bear fruit in Africa... Mediation also faces its share of problems. As inter-state conflicts multiply – for example between Ethiopia, Sudan and Egypt; Algeria and Morocco; Kenya and Somalia; Sudan and South Sudan – countries rarely ask the AU to intervene, preventing it from playing a meaningful role... Some states such as CAR and Mali, whose complex transitions are supported by the United Nations, have even turned to private military companies to deal with security threats. »²¹

According to Paul-Simon Handy and Félicité Djilo²², recent factual elements illustrating the crisis of African multilateralism are, among others, a) the failure to put an end to the transitions that follow coups d'état and the impasse in which regional sanctions and suspension regimes find themselves ; b) the confusion between the responsibilities of the AU and those of regional blocs and the concrete implications of the principle of subsidiarity; (c) the challenges of regional security systems in countering violent extremism and terrorism. More recently, the birth in Lomé,

¹⁹ AUDA-NEPAD is the African Union Development Agency that coordinates and implements priority development projects at the regional and continental levels to promote regional integration for the accelerated realization of Agenda 2063 - Vision and Plan of Action for Africa. Its objective is to strengthen the capacities of member States and regional bodies.

²⁰ Jide Martyns Okeke, « An ambivalence to the Norm cycle: The AU's 'New' Approach to continental Peace and Security », in J. WARNER, T.M. SHAW (dir), *African foreign policies in international Institutions*, New York, Palgrave Macmillan, 2018.

²¹ Paul-Simon Handy and Félicité Djilo, "The crisis of African solutions to conflicts", *Institute for Security Studies (ISS)*, May 2022.

²² Paul-Simon Handy and Félicité Djilo, "Can the AU remedy the crisis of African multilateralism?", *Institute for Security Studies (ISS)*, February 2023.

on May 3, 2023, of a new interstate organization called the African Political Alliance (APA)²³, which these parents present as "an informal framework of enhanced cooperation"²⁴ which "is not intended to replace either the African Union, ECOWAS, or any sub-regional organization"²⁵, adds to the questions about the future of African international organizations and the effectiveness of African multilateralism.

Faced with this situation, a growing part of public opinion, African civil society organizations and even some African Governments are beginning to question the very usefulness of regional organizations and their effectiveness. For instance, many Africans feel alienated or have no opinion about the AU²⁶.

Moreover, the ongoing reconfiguration of the international scene and the exacerbation of rivalries between Western powers and emerging or re-emerging powers on African soil also affect the positioning of some states that now openly refuse any form of paternalism and any narrow bilateralism, especially with the former colonial powers. These international upheavals, while they give new relevance to the continent's unifying aspirations and political integration, also open up unprecedented prospects for African multilateralism in terms of security partnership and economic development, in a context where Africans' leeways in choosing their partners have considerably widened, for better but perhaps also for worse.

In such a context, the CiAAF, through this international conference, proposes to reflect on the *meaning* of multilateralism in the African context, its current issues and challenges, with the aim of strengthening the approach of African solutions to African challenges, on the one hand, and to propose concrete solutions that can contribute to making Africa a major actor, responsible and constructive of global multilateralism, on the other hand.

To achieve this, the following 06 topics of reflection could be explored :

Axis 1: Assessment and prospects of 60 years of African multilateralism (since the creation of the OAU in 1963).

Axis 2: Pan-Africanisms, African renaissance, and African multilateralism

Axis 3: African multilateralism and prevention and management of crises in Africa

Axis 4: Rivalries and war of influence between diplomatic powers in Africa: opportunities and/or risks for the continent?

²³ Robert Dussey, "The African Political Alliance is not intended to replace any organization", <https://www.republiquetogolaise.com/politique/0805-8015-robert-dussey-l-alliance-politique-africaine-n-a-pas-vocation-a-se-substituer-a-une-quelconque-organisation> .

²⁴ Robert Dussey, Togolese Minister of Foreign Affairs, Speech delivered on the occasion of the first APA Interministerial Conference, Lomé, 03 May 2023.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Paul Nantulya, "African Union Celebrates 20: Much Achievement, More Challenges," Africa Center for Strategic Studies, March 2022.

Axis 5: The reform of the United Nations Security Council: what place for Africa in the new world order in gestation?

Axis 6: African international organizations: integration, cooperation, competition, financing, autonomy.

2. Submission procedures

Any communication project submission must meet one of the above topics axes and include the following information:

- Name and surname(s) of the author
- Brief biography of the author (maximum 6 sentences)
- E-mail address
- A summary of the proposal (300 words maximum) in French or English.

The final version of the article must meet the following requirements: 50,000 characters, Font: Centaur, Size: 13, Line spacing 1.5.

Proposals should be sent to the following addresses: info@ciaaf.org, odilonkoubou@ciaaf.org.

3. Timeline

- June 5, 2023: Opening of the call for contributions
- July 7, 2023: Deadline for abstracts submission
- July 15, 2023: Notification of abstracts acceptance
- September 30, 2023: Deadline for sending the first draft of the full article
- October 30, 2023: Evaluation feedback on articles submitted
- **December 1-2, 2023**: Holding of the colloquium (Only participants who have submitted the complete version of their articles will be scheduled)
- December 15, 2023: Deadline for sending the final version of the articles
- March 2024: Publication of the colloquium proceedings.

4. Format, venue and dates of the colloquium

The symposium will be held on 1 and 2 December 2023 in Cotonou. Participants who wish to do so can intervene by videoconference.

5. Indicative bibliography

- Badie Bertrand, Devin Guillaume (dir.), *Le Multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, La découverte, 2007.
- Bagayoko Niagale, *Le multilatéralisme sécuritaire africain à l'épreuve de la crise sahélienne*, Université du Québec à Montréal - Chaire Raoul Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, juin 2019.

- Bidouzo Thierry, *Les organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique*, Aix-en-Provence, Confluence des droits, 2019.
- Garabaghi Ninou, *Les espaces de la diversité culturelle, du multilatéralisme au multiculturalisme régional*, Paris, Karthala, 2010.
- Gnanguènon Amandine, « La régionalisation africaine ou l'émergence d'un nouveau mode de gestion des conflits ? », *Les Champs de Mars*, n° 17, 2005, pp. 75-99.
- Guéhenno Jean-Marie, « La crise du multilatéralisme », *Esprit*, n° 407, 2014, pp. 49-57.
- Handy Paul-Simon et Djilo Félicité, « L'UA peut-elle remédier à la crise du multilatéralisme africain ? », Institut d'Études de Sécurité (ISS), février 2023.
- Handy Paul-Simon et Djilo Félicité, « La crise des solutions africaines aux conflits », Institut d'Études de Sécurité (ISS), mai 2022.
- Hugon Philippe, « Quel rôle peuvent jouer les organisations d'intégration régionale dans une nouvelle architecture internationale ? », Communication in the framework of the round table "Social dimensions of regional integration processes: emerging issues and regional multilateralism" of the International Forum on Interfaces between Policy and Social Sciences organized in Argentina and Uruguay by UNESCO, in partnership with the Governments of Argentina and Uruguay, the Universities and the cities of Buenos Aires and Montevideo, February 2006.
- Igué John, « Le NEPAD : initiative de la dernière chance ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 46, 2002.
- Makutu Phillipe Biyoya, *Quête africaine de l'ordre mondial : Portée et limites des voies d'insertion au système international du monde bipolaire*, L'Harmattan, Paris, 2014.
- Matala-Tala Léonard, *Le rôle et la place des communautés économiques régionales dans le développement de l'Afrique* ; Revue interventions économiques, Hors-série, 2017.
- Nantulya Paul, « L'Union africaine fête ses 20 ans : beaucoup de réalisation, davantage de défis à relever », Centre d'études stratégiques de l'Afrique, mars 2022.
- Okeke Jide Martyns, « An ambivalence to the Norm cycle: The AU's "New" Approach to continental Peace and Security », in J. WARNER, T.M. SHAW (dir), *African foreign policies in international Institutions*, New York, Palgrave Macmillan, 2018.
- Parthenay Kevin, « *Multilatéralisme et régionalismes. Imbrications et configurations plurielles dans un ordre global en mutation* », *Nations désunies ? La crise du multilatéralisme dans les relations internationales*, Paris, CNRS, 2022.
- Petiteville Franck, *Le multilatéralisme*, Paris, Montchrestien, 2009.
- Smouts Marie-Claude, « L'Afrique dans la diplomatie multilatérale », *Études internationales*, 1991, n° 22, pp. 267-278.
- Sindjoun Luc, *Les relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002, 248 p.

6. Scientific committee

- Prof. John Igué, Professor of Geography, LARES, University of Abomey-Calavi (Benin).
- Prof. Nassirou Bako-Arifari, Full Professor of Sociology, University of Abomey-Calavi, Former Minister of Foreign Affairs (Benin).
- Jean-Marie Ehouzou, Diplomat, Former Minister of Foreign Affairs, African Integration and Francophonie (Benin).
- Prof. Yves-Paul Mandjem, Full Professor of Political Science, IRIC, Yaoundé 2, (Cameroon).
- Prof. Rogatien Tossou, Full Professor of Political History, University of Abomey-Calavi (Benin).
- Prof. Igor Guèdègbé, Associate Professor of Private Law and Criminal Sciences, University of Abomey-Calavi (Benin).
- Prof. Joshua Olusegun Bolarinwa, Professor of Political Science, Nigerian Institute for International Affairs (Nigeria).
- Dr. Mathias Hounkpè, Political Scientist, IFES-Mali (Mali).
- Dr. Aly Tounkara, Associate Professor of Sociology, University of Bamako (Mali).
- Dr. Aziz Imorou Chabi, Associate Professor of Political Sociology, University of Abomey-Calavi (Benin).
- Dr. Rachad Kolawolé Ali, Associate Professor of Geography, University of Abomey-Calavi (Benin).
- Dr. Dieudonné Awo, Assistant Professor of Economic and Social History, University of Abomey-Calavi (Benin).
- Dr. Ebenezer Sèdégan, Assistant Professor of History of International Relations, University of Abomey-Calavi (Benin).
- Dr. Cossoba Nanako, Assistant Professor of Public Law, University of Parakou (Benin).
- Dr. Wenceslas Mahoussi, Assistant Professor of Information and Communication Sciences, CiAAF, University of Abomey-Calavi (Benin).
- Dr. Thierry Bidouzo, CiAAF, University of Abomey-Calavi (Benin).
- Dr. Expédit Ologou, CiAAF, University of Abomey-Calavi (Benin).
- Dr. Sri Amor Coovi, Researcher, CiAAF, University of Abomey-Calavi (Benin).
- Dr. Georgette Kponvi, Researcher, CiAAF (Togo).
- Dr. Marietta Gonroudobou, Researcher, CiAAF (Benin).
- Ghislain Agbozo, Legal Officer, Diplomat, CiAAF, ECOWAS Court of Justice (Nigeria).
- Marius Loko, Diplomat and Researcher, CiAAF (Benin).
- Emmanuel Odilon Koukoubou, Political Scientist, CiAAF (Benin).